

**2021- 2022**



**Inscription au sein des écoles publiques**

**Commune de Châteaubourg**

## Etape 1

### Transmettez-nous par mail les informations suivantes :

- Noms et prénoms des parents
- Nom(s) et prénoms du ou des enfant(s)
- Date de naissance du ou des enfant(s)
- Adresse du lieu de résidence de votre enfant
- Numéro de téléphone
- Niveau de classe à la rentrée prochaine
- Si des frères ou sœurs sont inscrits dans la même école ou dans une autre (préciser laquelle)
- Date d'inscription souhaitée :  
Septembre 2021 ou *janvier 2022 pour les TPS uniquement*
- Lieu de résidence professionnelle pour les deux parents
- Vos disponibilités pour le rendez-vous



### De même que les justificatifs suivants (dès maintenant) :

- Livret de famille (copie des pages parents et enfants)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Carnet de santé avec vaccinations à jour
- Certificat de radiation de l'école précédente, s'il y a lieu
- Certificat médical si allergie
- Attestation de quotient familial (*moins de 3 mois par rapport à la rentrée scolaire*)
- Copie du jugement de séparation s'il y a lieu



Vous ne pouvez pas transmettre ces informations par mail ?  
des formulaires d'inscription se trouvent à votre disposition à  
l'accueil de la Mairie.

## Etape 2

### Inscription en Mairie

(Au vu du contexte sanitaire, elles se feront autant que possible par téléphone)



Pour vérifier ensemble  
les renseignements transmis  
pour la création du certificat d'inscription.



Merci de noter que l'inscription en mairie ne vaut pas encore admission !

## Etape 3

### Prise de rendez-vous avec la Directrice de l'école



La directrice sera prévenue par nous de l'inscription faite en mairie

## Etape 4

### Rencontre avec la directrice de l'école afin d'effectuer :

- ★ L'admission
- ★ La visite de l'école en famille  
(le/les enfant(s) concerné(s) et les 2 parents)



## Point de vigilance : la propreté et un point à bien noter.

A son entrée à l'école, l'enfant scolarisé (même si quelques accidents sont largement compréhensibles) doit être capable de gérer son besoin d'aller aux toilettes. Cette propreté est un préalable important à la scolarisation. C'est le rôle de la famille et non celui de l'école de prendre en charge cet apprentissage. La vie en collectivité exige en effet un minimum d'autonomie. Si cette maîtrise est trop peu avancée ou seulement en cours de finalisation, il est indispensable d'en informer la directrice avant la rentrée.

Besoin d'échanger sur le sujet ? Nous restons à votre écoute et vous pouvez joindre :

Les animatrices du RIPAME au 02 99 00 97 95 ou [ripame@chateaubourg.fr](mailto:ripame@chateaubourg.fr)  
La PMI au 02 90 02 92 10.

Toute l'équipe de la Vie des Écoles vous  
souhaite une excellente  
rentrée scolaire 2021-2022 !

Nous restons à votre disposition pour toute demande  
d'information scolaire et périscolaire.

Vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone :

[viedesecoles@chateaubourg.fr](mailto:viedesecoles@chateaubourg.fr)

02 99 00 31 47 (menu 1, puis 2)



CHATEAUBOURG  
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE